

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 07 MARS 2024

DELIBERATION N°2024.00089

**ACCOMPAGNEMENT À LA TRANSITION DES EXPLOITATIONS FRAGILISÉES -
SOUTIEN À SOLIDARITÉ PAYSANS 42**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 01 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 54

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de voix : 63

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,

M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à M. Gilles THIZY,

M. Gilles BOUDARD donne pouvoir à M. Julien LUYA,

RECU EN PREFECTURE

Le 13 mars 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240307-D20240008910

Date de mise en ligne : 13 mars 2024

M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
M. Pascal GONON donne pouvoir à M. Guy FRANCON,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Jordan DA SILVA, M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET,
M. Yves LECOCQ, M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 07 MARS 2024

ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSITION DES EXPLOITATIONS FRAGILISEES - SOUTIEN A SOLIDARITE PAYSANS 42

Solidarité Paysans est une Association départementale qui intervient auprès des familles d'agriculteurs en difficultés, depuis 1989. Son siège est implanté à Chambœuf, dans l'ancienne ferme du Treuil.

Solidarité Paysans est membre des Amis du Treuil, le tiers-lieu agricole et rural reconnu officiellement par l'État, et avec lequel la Métropole travaille sur plusieurs thématiques structurantes via une convention cadre :

- installation en agriculture et espace test agricole ;
- accompagnement à la transition ou réorientation des exploitations fragiles ;
- accès à une alimentation locale de qualité ;
- adaptation des pratiques agricoles aux changements climatiques ;
- agricultures urbaines.

Solidarité Paysans souhaite continuer à développer sa présence sur le territoire métropolitain, en renforçant son réseau de bénévoles pour pérenniser ses accompagnements, afin de répondre aux nombreuses sollicitations qui lui parviennent.

A titre d'exemple, quatre familles étaient accompagnées sur le territoire de Saint-Etienne Métropole en 2021, douze en 2022 et douze en 2023.

Chaque accompagnement se fait par un binôme bénévole / salarié. Tous les bénévoles sont des agriculteurs en activité ou à la retraite, formés à ce type d'accompagnement où le facteur humain est primordial, et avec une expérience professionnelle qui garantit une compréhension de tous les aspects humains et techniques du métier.

Quand cela est nécessaire, Solidarité Paysans s'appuie sur les membres du dispositif Avenir 42 pour bénéficier de leur expertise (technique via la Chambre d'Agriculture, administrative via la Direction Départementale des Territoires (DDT), la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) ou la Mutualité Sociale Agricole...) et assurer la bonne coordination des dossiers à l'échelle départementale, dans le cadre du Comité départemental sur le mal-être en agriculture.

Forte du partenariat entre la Métropole et les Amis du Treuil, Solidarité Paysans souhaite continuer à travailler avec Saint-Etienne Métropole sur ce volet social pour l'année 2024.

Cette action s'inscrit pleinement dans la thématique « accompagnement à la transition ou réorientation des exploitations fragiles » du projet de convention cadre 2022-2024 entre la Métropole et les Amis du Treuil, ainsi que dans l'axe 3 « réduire les inégalités sociales et

spatiales d'accès à l'alimentation » du programme d'actions du Projet Alimentaire Territorial de la Métropole.

Dix accompagnements individuels de familles en difficultés (réorganisation de l'exploitation à la suite d'un problème de santé, problèmes économiques ...) sont prévus en 2024.

Budget prévisionnel

Accompagnement individuel (1 500 € / accompagnement * 10) 15 000 €
Total **15 000 €**

Plan de financement

Saint-Etienne Métropole 3 750 €
Conseil Départemental 6 750 €
Conseil Régional 2 250 €
Agence Régionale de Santé (ARS) 1 200 €
Autofinancement 1 050 €
Total **15 000 €**

Calendrier de réalisation

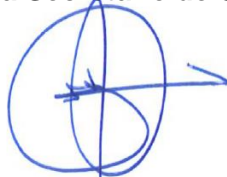
Le programme d'actions débute au 1^{er} janvier 2024 et se terminera le 31 décembre 2024. Les dépenses éligibles seront donc comprises entre ces mêmes dates.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

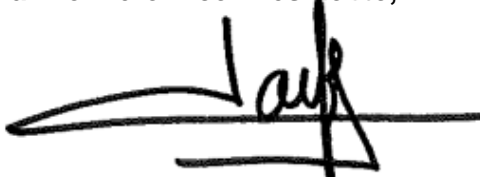
- **approuve le soutien forfaitaire de Saint-Etienne Métropole à l'Association Solidarité Paysans 42, à hauteur de 3 750 € pour l'année 2024 ;**
- **approuve la convention à intervenir avec Solidarité Paysans 42 jointe à la présente délibération ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, destination PSADE, du budget Agriculture de l'exercice 2024.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La Secrétaire de Séance,


Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,


Sylvie FAYOLLE